

... Mais un récent article de la revue *Sciences et Vie* annonce quatre entreprises SEVESO 2 dans la commune, et cette fois l'entreprise TARTARIN est citée dans la rubrique « engrais ».

Cette entreprise est-elle bien concernée ? Existe-t-il d'autres établissements classés SEVESO 2 sur la commune, en seuil haut ou en seuil bas ?

2 Si le classement SEVESO de l'établissement TARTARIN est confirmé, s'agit-il d'un classement en seuil haut ou seuil bas ? Quelle est la nature de l'accident majeur retenu ? Quelles précautions doivent-elles être prises ? La zone concernée recoupe-t-elle d'autres zones de risque ? Y a-t-il un risque d'effet domino avec les établissements proches ?

3 Concernant PRIMAGAZ, y a-t-il eu depuis 95 une nouvelle étude du risque ? Le sous talutage de la plus grosse sphère a-t-il réduit le risque ? Les zones concernées ont-elles été actualisées ? De quand datent les deux documents non datés édités par l'entreprise et la préfecture d'Indre et Loire ?

4 Pour ce qui est du risque de transport des matières dangereuses (par explosion, incendie, ou nuage toxique selon le document synthétique de 1995), un recensement a-t-il été fait ? Le risque est-il précisé ? Des mesures et des précautions ont-elles été définies ?

Proposition

Pour développer l'information préventive de la population de notre commune, et contribuer à développer une « culture du risque », je propose que notre bulletin municipal publie une série d'articles par établissement ou par type de risque, y compris bien entendu le risque d'inondation. Ces articles qui pourraient être élaborés en collaboration avec les services de l'état, donneraient les informations techniques nécessaires en langage clair, les mesures qui ont été prises ou qui doivent l'être, la forme du signal d'alerte ainsi que la conduite à tenir en ce cas. Chaque fiche pourrait faire l'objet d'une distribution spécifique dans les zones plus directement concernées, et l'ensemble pourrait être regroupé pour constituer le « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs » que la préfecture nous demande d'élaborer et de diffuser.

Gilles Deguet

BULLETIN D'ADHESION

Après avoir pris connaissance des statuts et objectifs de l'association ARIAL,

- J'adhère et je m'acquiesce de la cotisation de :
- à partir de 50F ou 7.5€ (pour les faibles revenus)
- à partir de 100F ou 15€ (autres)
- Je fais un don à l'association d'un montant de

Nom:
Prénom:
Adresse:
.....
Tél:
Fax:
Adresse électronique:
Profession:
Date: Signature:

A renvoyer accompagné de votre règlement à ARIAL 5 résidence Le grand Mail Bât Vendée
37700 Saint Pierre des Corps C:02.47.44.80.97



Bulletin N°1

Novembre-Décembre 2001
Numéro gratuit



EDITO

Le Fil d'ARIAL: une petite feuille d'informations pour se faire connaître et vous donner envie de rejoindre notre modeste troupe, constituée en association déclarée depuis juillet.

Cette association s'est donné pour objectifs la participation des corpopétrus-siens aux décisions municipales et d'agglomération ainsi que la défense de l'intérêt général dans la commune et dans l'agglomération.

Il s'agit d'un travail collectif en lien avec notre élu au conseil municipal.

Réflexion, échanges, débats autour des thèmes comme:

l'Économie solidaire, la Démocratie locale, le contrat Ville, le devenir du Vieux Saint-Pierre et le Chemin-Vert...

Notre lieu de rencontres se trouve passage Chabrier dans les salles du premier étage, un vendredi par mois communiqué par voie de presse.

Découvrir et ouvrir des horizons pour agir en citoyen-acteur, ne pas demeurer passif dans notre commune en voie de mutation, telles sont nos ambitions aussi comptons nous sur vous, vos idées, votre envie de partager...

Martine Palteau
Présidente de l'association ARIAL

Adresse : 5 résidence du Grand Mail 37700
St Pierre des Corps
Téléphone : 02 47 44 80 97

Quel avenir pour le Vieux Saint Pierre ?

Il y a d'abord la version de présentation du Plan d'Occupation des sols : dans chaque cœur d'îlot, quelques maisons au milieu de jardins, le maintien de potagers, le respect du réseau des rottes et de l'identité du quartier. Et puis il y a la réalité qu'on commence à deviner en examinant le projet des Randonnières.

En fait de cœur d'îlot, c'est l'îlot tout entier qui est loti selon une logique de remplissage maximal. Avec plus de 110 habitations, la densité deviendra supérieure à celle du centre ville ! Pas de « rottes », mais des allées goudronnées, des problèmes de stationnement à l'intérieur et, à la sortie, de circulation dans les rues étroites du vieux Saint Pierre. Et si l'on en juge par les premiers prix publiés, des maisons qui ne seront pas accessibles à tous.

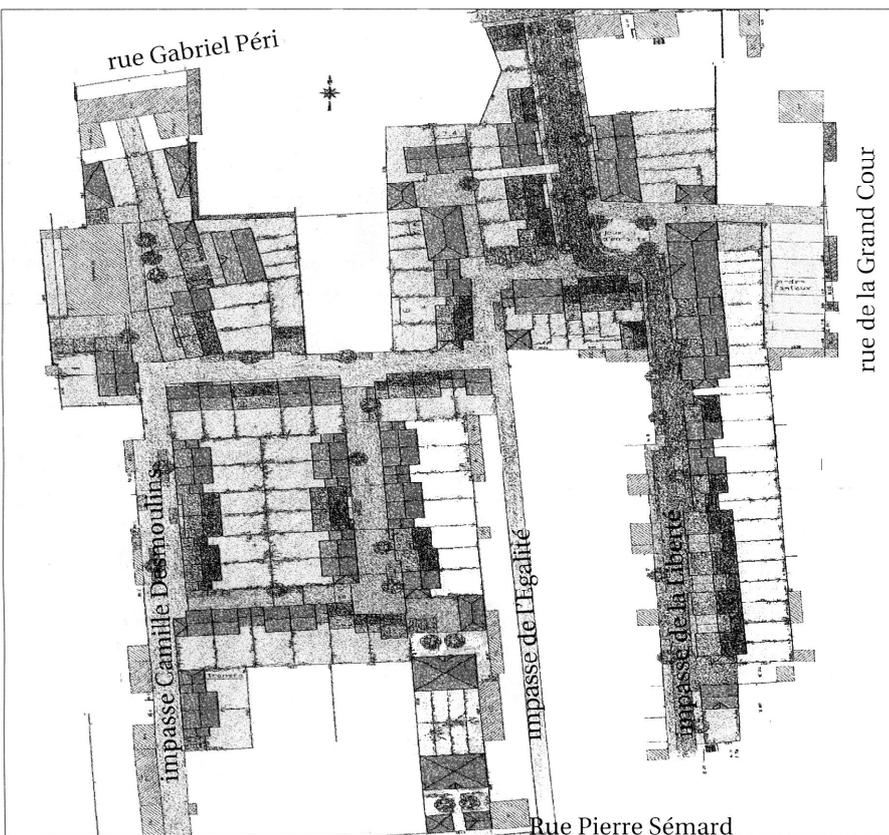
Comment peut-on en arriver là ?

Première raison, des règles d'urbanisme qui permettent de tourner les principes affichés : le coefficient d'occupation au sol est fixé dans toute la zone à 30%, mais son application à l'ensemble du lotissement conduit à compter les voiries, parkings, espaces communs dans les 70% restant et permet donc une occupation au sol de près de la moitié de chaque parcelle !

Deuxième raison, l'appel au promoteur privé qui cherche évidemment à rentabiliser le moindre morceau de terrain. D'ailleurs à chaque nouvelle présentation le projet comporte quelques habitations en plus et les 10 pauvres jardins ouvriers qui restaient dans un précédent projet ne sont déjà plus que 5.

Et maintenant ?

Le projet des Randonnières est passé en commission d'urbanisme. La vente du terrain appar-



tenant à la commune ainsi que le mandatement du Maire pour signer les permis de construire sont pasés en conseil municipal. S'il se construit, ce projet montrera grandeur nature ce qui attend les cinq autres secteurs du Vieux Saint Pierre.

Un avenir différent, plus conforme aux déclarations d'intention est sans doute possible : La commune possédant des terrains (près de la moitié aux Randonnières), peut peser sur les choix de construction. Resterait à définir une vraie politique d'aménagement; c'est ce que nous proposons de faire avec les habitants du quartier.

Arial

Le risque majeur à SAINT PIERRE.

La catastrophe de Toulouse a projeté sur le devant de l'actualité la question du risque majeur, en particulier d'origine industrielle.

La commune de Saint Pierre est celle qui est la plus concernée dans le département. Nous sommes persuadés que la gestion du risque est d'abord une question de démocratie : Connaître précisément le risque permet d'apprécier les décisions d'aménagement, et de préparer les situations de crise. Ces situations sont d'autant plus graves qu'elles touchent des personnes non préparées et non informées. Un certain nombre de mesures simples permettent d'éviter les pertes humaines et de limiter les pertes matérielles.

Pour ce qui concerne le risque industriel, un grand débat public est nécessaire sur l'utilité des productions (énergie, engrais azotés ...) ainsi que sur l'opportunité de transports qui multiplient les risques. Ce débat doit se prolonger sur la sécurité des processus de production, sur ses conditions

techniques et sociales (en particulier, le recours à la sous-traitance qui dilue les responsabilités et privilégie souvent la rentabilité sur la sécurité) sur la fréquence et l'efficacité des contrôles.

Questions:

Elles portent sur les évolutions depuis la parution du « dossier communal synthétique des risques majeurs » qui a été envoyé à la municipalité en décembre 1995 .

1 Combien d'établissements industriels sont-ils concernés par le risque majeur : le document de 95 en définissait quatre : Primagaz, et trois dépôts pétroliers des Yvaudières. Un article récent de la Nouvelle République n'en annonce plus que trois ; l'un des dépôts n'est plus classé : la localisation sur la carte laisse penser qu'il s'agit de Montenay.

Est-ce bien le cas ?

Le dépôt est-il désaffecté ou seulement déclassé ? Dans ce deuxième cas quelles précautions restent elles nécessaires ?

...